

4.5.2.5 Quash SC (metconazole)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 12-09-2023

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 3
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : n/d
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : n/d
- Maladies à traiter :
 - **Pourriture sclérotique et anthracnose;**
 - Répression de la **brûlure phomopsienne**.
- Moment d'application :
 - Appliquer **lorsque les conditions favorisent le développement des maladies et avant l'infection;**
 - **Pourriture sclérotique** : appliquer au stade de la pointe verte;
 - **Anthracnose** : appliquer à la floraison;
 - **Répression de la brûlure phomopsienne** : appliquer avant la floraison.
- Taux d'application et mélange :
 - Dose : **188 mL/ha;**
 - Taux d'application : minimum **200 L d'eau/ha**.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

4.5.2.5 Quash SC (metconazole)

- Renseignements sur le produit :
 - Fongicide systémique à large spectre;
 - Le metconazole n'a pas d'effet sur la germination des spores des champignons, mais il perturbe d'autres processus du développement aux stades précoces du cycle biologique de certains champignons.

- Restrictions :
 - **Application terrestre** seulement;
 - Ne pas appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation;
 - **3 applications** par saison avec un maximum de 2 applications consécutives;
 - Faire les applications à **intervalle de 7 jours**;
 - Ne pas appliquer plus de **564 mL/ha/saison**;
 - Ne pas appliquer lorsque de **fortes pluies** sont prévues;
 - Voir l'étiquette du produit pour connaître la quantité maximale de produit manipulé par jour selon les équipements de protection;
 - Appliquer Quash SC dans les 24 heures suivant la préparation du mélange;
 - **Maintenir l'agitation** lors du mélange et de la pulvérisation;
 - **Délai sans pluie** : 2 heures;
 - **Délai de réentrée** : 12 heures;
 - **Délai avant récolte** : 8 jours;
 - Zones tampons : 1 m des fossés, 3 m des cours d'eau, 30 m des puits et 1 m des habitats terrestres.

- Entreposage :
 - Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage;
 - Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire;
 - Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons;
 - Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale;
 - Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci;
 - Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

- Rinçage :
 - Vider complètement la cuve du pulvérisateur;
 - Rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve et tous les tamis;
 - Remplir la cuve d'eau propre et rincer toutes les conduites, rampes, buses et tamis;
 - Vider complètement la cuve;
 - Retirer toutes les buses et tous les tamis et les rincer à l'eau claire.

- Équipements de protection :
 - Chemise à manches longues et pantalon long;
 - Gants résistants aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable;
 - Chaussettes et chaussures.

RÉDACTION 2016

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

MISE À JOUR 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

